



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun départemental du Nord
Service Ressources humaines
Bureau de la planification RH et des rémunérations
Section concours et recrutements

**Arrêté portant ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières
de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique
d'État (PACTE) de huit adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer
au titre de l'année 2024 en région Hauts-de-France**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2005-846 du 26 juillet 2005 habilitant le Gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures d'urgence pour l'emploi ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 modifiée relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 modifié pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État » pris en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-901 du 02 août 2005 ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2024 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1

Est autorisée, au titre de l'année 2023 pour la région Hauts-de-France, l'ouverture d'un recrutement par voie du PACTE de huit adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2

Huit postes sont à pourvoir :

- Un poste de gestionnaire de ressources humaines, localisé à Dunkerque.
- Un poste de gestionnaire courrier, localisé à Valenciennes.
- Un poste de gestionnaire ressources humaines – comptabilité, localisé à Lille.
- Un poste d'agent d'accueil du commissariat, localisé à Villeneuve d'Ascq.
- Un poste d'assistant au bureau d'ordre et d'emploi, localisé à Creil.
- Un poste d'agent chargé du temps de travail, localisé à Arras.
- Un poste de chargé d'accueil, localisé à Coquelles.
- Un poste d'assistant de direction polyvalent, localisé à Laon.

Article 3

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- Jouir de ses droits civiques
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- Être âgés de 28 ans au plus, sortis du système éducatif, sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, Vbis et V)
- OU être âgés de 45 ans et plus, en chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Spécifique de Solidarité ou Allocation aux Adultes Handicapés)

La condition d'âge est appréciée à la date limite de dépôt des candidatures.

Article 4

La date de clôture des inscriptions est fixée au plus tard :

- le vendredi 13 septembre 2024 à 23h59 pour les inscriptions par mail.
- le vendredi 13 septembre 2024 (cachet de la poste faisant foi) pour les inscriptions par voie postale.

Article 5

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

a) soit par mail, procédure à privilégier, à l'adresse suivante : entreprise.npc0044@francetravail.net

b) soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à :

France Travail Lille République

121 boulevard de la Liberté 59000 Lille

Le candidat transmet également à l'agence locale France Travail du lieu de son domicile ou à son conseiller référent son dossier de candidature.

Article 6

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- la fiche de candidature « Recrutement dispositif PACTE » disponible à l'agence locale de France Travail ou téléchargeable sur le site de France Travail
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae décrivant leur parcours antérieur de formation et, le cas échéant, leur expérience professionnelle.

Le candidat peut joindre tout document ou justificatif qu'il estime utile.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 7

L'agence locale de France Travail vérifie la recevabilité des candidatures et transmet les dossiers recevables à la commission de sélection.

Article 8

La composition de la commission de sélection fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 9

Ce recrutement se déroulera en trois phases (dates prévisionnelles):

1 - Vérification de la recevabilité des candidatures par France Travail

2 - Examen des dossiers de candidatures par une commission de sélection.

La liste des candidats autorisés à se présenter aux entretiens avec la commission de sélection sera publiée à partir du 30 septembre 2024 sur le site internet de la préfecture du Nord.

3- Seuls les candidats dont les dossiers auront été pré-sélectionnés en phase 1 seront conviés la semaine du 14 octobre 2024 à un entretien d'une vingtaine de minutes avec la commission de sélection. La liste des candidats sélectionnés au terme des auditions avec la commission de sélection sera publiée à partir du 21 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture du Nord.

Prise de fonctions des lauréats : à partir du lundi 2 décembre 2024.

Article 10

Madame la secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 06 08 24

Pour le préfet du Nord et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture du Nord



Fabienne DECOTTIGNIES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr